

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

---

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 582

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« En vue d'accomplir au mieux leur mission, les mandataires judiciaires suivent une formation visant à les sensibiliser sur les besoins et les attentes des personnes vulnérables. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de compléter la formation des mandataires judiciaires afin de parfaire l'exercice de leur métier et protéger au mieux les personnes vulnérables.